



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Clermont-Ferrand
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Allier

CHSCT-D de l'Allier

Compte rendu de la séance du 29 avril 2016

Membres présents :

Représentants de l'Administration :

Madame Annie DERRIAZ Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier

Représentants du personnel :

Titulaires :

Monsieur Vincent PRESUMEY – représentant titulaire FSU - Professeur agrégé d'Histoire et de Géographie au Lycée Banville à Moulins

Monsieur Jérémie MAUREL – représentant titulaire FSU - PE à l'école élémentaire de Louroux de Bouble

Madame Véronique MAILHAC – représentante titulaire UNSA - Infirmière au Collège Jean – Jacques Soulier à Montluçon

Madame Emilie LAURENT – représentante titulaire UNSA - PE à l'Ecole primaire Jean Jaurès à Gannat

Madame Béatrice THONIER – représentante titulaire FSU – Professeur PLP au Lycée Val d'Allier à Varennes sur Allier

Suppléants :

Madame Marie-Neige VERDIER – représentante suppléante UNSA – PE à l'école Victor Hugo Domérat

Experts présents :

Monsieur Dominique CHARBY – Représentant de l'administration - DSDEN de l'Allier

Madame Céline BONNET, Assistante de prévention (Division des Affaires Générales et de la Réglementation) DSDEN de l'Allier

Monsieur Christian PEYMAUD – Inspecteur Santé et Sécurité au Travail de l'Académie de Clermont-Ferrand

Madame Sylvie FAURON – Médecin de prévention

Membres excusés :

Madame Laure GEBEL – représentante titulaire FSU - Adjoint technique de laboratoire au Lycée Jean Monnet à Yzeure
Monsieur Alain TAILLANDIER – représentant titulaire FNEC FP FO – SAENES au Lycée Paul Constans à Montluçon

Monsieur Christophe MORLAT – représentant suppléant FNEC FP FO - PLP au Lycée Val d'Allier à Varennes sur Allier
Monsieur Jean – Claude JAVION – représentant suppléant FSU - Professeur au Lycée de Presles à Cusset
Mme Mireille BURTIN- représentante suppléante UNSA Education- Intendante Lycée Banville à Moulins

Monsieur Mickael BELLEC – Conseiller de Prévention Départemental
Monsieur Clément DUCOUT– Assistant Social des Personnels de l'Allier

Le quorum étant atteint, Madame la Directrice Académique ouvre la séance à 14 heures et présente l'ordre du jour:

I – Approbation du PV du 12 octobre 2015

II – Nouvel Arrêté de composition du CHSCT-D

III – Bilan des visites d'établissement :

- **Visite conjointe du Collège Jules Ferry Montluçon du 3 novembre 2015**
- **Visite du Collège Jean Jacques Soulier du 3 décembre 2015**
- **Visite de l'École Pierre Coulon Vichy du 29 mars 2016**
- **Visite du Collège du Donjon du 26 avril 2016**

IV – Fonctionnement du CHSCT-D

V – Informations diverses

Monsieur Présuméy demande que des modifications soient apportées au procès-verbal.

A la place du paragraphe suivant, situé dans la partie « IV calendrier prévisionnel des visites » :

~~La date rapprochée du 3 novembre semble poser un problème pour Monsieur PRESUMEY. Madame LAURENT dit que sur le principe de visite conjointe il y a accord mais que c'est sur l'organisation de ces visites conjointes qu'il faut réfléchir et se concerter.~~

~~M.PRESUMEY demande que le CHSCT-D de l'allier ne participe pas à la visite du 3 novembre prévue par le CHSCT du conseil départemental. Il propose que le CHSCT du conseil départemental partage ses constats et ses conclusions. Monsieur PRESUMEY préconise une visite du CHSCT-D de l'Allier sur le même établissement à une date ultérieure.~~

~~Une discussion s'engage entre tous les membres du CHSCT-D au sujet de l'opportunité de faire « subir » une seconde visite du CHSCT-D à cet établissement même si les objectifs de visite des deux instances sont différents. Madame BELHADJ après Monsieur Peymaud appuie l'intérêt de se joindre à la visite du 3 novembre et d'attendre le retour de visite.~~

~~Le consensus se fait sur une visite conjointe le 3 novembre, y participent : Monsieur PRESUMEY, Madame MAILHAC et Monsieur TAILLANDIER.~~

Il convient désormais de lire :

Monsieur Pr sumey et Monsieur Morlat font remarquer que la date du 3 novembre est trop rapproch e et pourrait « court-circuiter » le projet de visite du CHSCT-D.
Madame LAURENT dit que sur le principe de visite conjointe il y a accord mais que c'est sur l'organisation de ces visites conjointes qu'il faut r fl chir et se concerter.
Suite   cette discussion, Monsieur Pr sumey propose que des repr sentants du CHSCT-D participent en observateurs   la visite du CHSCT du conseil d partemental.
Ce principe est accept . Participent   la visite du 03 novembre : Monsieur Pr sumey, Madame Mailhac et Monsieur Taillandier. »

Le PV, ainsi modifi , est approuv    l'unanimit .

II – Nouvel Arr t  de composition du CHSCT-D

Suite au changement de repr sentant dans les organisations syndicales, un nouvel arr t  de nomination est pr sent  en s ance. Monsieur Fr d ric PANNE est remplac  par Madame B atrice THONIER en tant que repr sentant titulaire FSU.

Mr Peymaud signale que dans l'arr t  n'appara t pas l'ISST, le Dr Fauron et le conseiller de pr vention.

Il conviendra de modifier l'affectation de Madame Verdier Marie Neige,   l' cole Victor Hugo de Dom rat et non de Montlu on.

Madame le Directrice Acad mique signale que suite   la nomination prochaine de Monsieur Benhara en qualit  de Secr taire G n ral de la DSDEN de l'Allier, un nouvel arr t  sera alors  tabli et pr sent  lors de la s ance prochaine.

III – Bilan des visites d' tablissement :

• Visite du Coll ge du Donjon du 26 avril 2016

La visite du coll ge du Donjon a eu lieu le 26 avril.

Monsieur Pr sumey d livre   l'assistance les impressions des membres pr sents lors de cette visite et pr cise que le bilan d taill  sera fourni ult rieurement.

Monsieur Pr sumey explique que les organisations syndicales se montrent tr s inqui tes quant   la situation au coll ge. Il fait ensuite lecture   l'assemblée de leur synth se et explique l'organisation de la journ e.

Madame Laurent  voque des probl mes relationnels entre certains personnels et les effets induits.

Madame le Recteur a demand  un audit. Il est en cours de validation.

• Situation de l' cole de Dom rat

Madame Verdier souhaite intervenir pour  voquer la situation de l' cole Fran oise Dolto de Dom rat. Certains enseignants de cette  cole lui ont fait remonter leur d sarroi. Beaucoup d'arr ts maladie ont  t  constat s.

Madame Derriaz demande si l'IEN est au courant de cette situation.

Madame Verdier r pond par la positive et explique que Madame Rommel, l'IEN de la circonscription, doit   nouveau recevoir les enseignants en rendez-vous en sa pr sence.

Madame le Docteur FAURON s'inquiète de ne pas avoir été informée de ce cas et précise qu'elle n'a pas rencontré les personnels concernés.

Madame Verdier intervient et précise qu'elle leur signalera lors de leur rendez-vous du soir même.

Elle signale qu'un courrier des délégués des parents d'élèves a également été réalisé. Les enseignants veulent évoluer dans un climat serein.

Madame Laurent se demande quels outils peuvent être mis en place de la part des membres du CHSCT-D ?

Madame Laurent précise que malheureusement ce cas n'est pas isolé et qu'il en existe d'autres dans le département.

Monsieur Maurel explique que ces situations ne sont pas forcément dans les champs de compétence d'un IEN ; il faudrait peut-être avoir recours à un docteur ou à un psychologue pour accompagner les personnels.

Madame le Docteur Fauron signale que dans ce cas-là il serait peut-être souhaitable d'avoir l'intervention du réseau PAS.

Madame Derriaz insiste sur le fait qu'il faut bien donner les explications aux enseignants et surtout bien les accompagner. La sonnette d'alarme n'a pas été tirée assez tôt.

Madame Verdier confirme cette hypothèse.

Madame le Docteur Fauron explique qu'elle peut faire des visites mais pas de sa propre initiative. Il faut que la demande vienne de l'administration. Elle précise aussi qu'il faut prendre contact avec Clément Ducout, assistant social des personnels. Ces personnes peuvent prendre rendez-vous avec elle, même si elle est très chargée. Elle explique qu'elle n'a pas de permanence sur la circonscription, mais qu'une solution peut toujours être envisagée.

- **Situation de l'école d'Abrest**

Madame Derriaz souhaite faire le point sur la situation de cette école.

Il y a neuf classes positionnées sur deux sites, un site école maternelle et un site école primaire dans le même espace. Des registres de sécurité et santé au travail ont été remplis par certains collègues et reçus à la DSDEN. Il existe des tensions entre l'équipe éducative et la mairie. La directrice n'a pas été informée de la commission de sécurité qui se déroulait pendant les vacances.

Madame DERRIAZ propose que les copies des registres de sécurité et santé au travail soient transmises aux membres présents afin qu'ils puissent en débattre lors de leur réunion de travail du 24 mai 2016.

- **Visite conjointe du Collège Jules Ferry Montluçon du 3 novembre 2015**

Aucun compte rendu n'a été réalisé pour cette visite. Il faut donc par conséquent demander au conseil départemental s'il en a été rédigé un.

Cependant, Monsieur Présumey signale tout de même que le problème d'accès au registre de sécurité subsiste toujours. Monsieur Peymaud lors de sa visite en 2015 avait conseillé que l'agent d'entretien puisse devenir agent de prévention mais ceci n'a pas été réalisé.

Les membres du CHSCT-D préfèrent reporter leur visite du collège à une date ultérieure afin d'éviter d'en réaliser deux dans un temps rapproché. Il faudra prévoir celle-ci lors du premier trimestre 2016-2017.

- **Visite du Collège Jean Jacques Soulier du 3 décembre 2015**

Le bilan a été réalisé par les représentants du CHSCT-D présents lors de cette visite et a été transmis à la DSDEN.

- **Visite de l'école Pierre Coulon Vichy du 29 mars 2016**

Monsieur Présumey déclare que suite à cette visite, il faudra revoir l'organisation de la visite en elle-même. Madame la Directrice Académique avait demandé à l'IEN de la circonscription, Monsieur Ducloux, de la représenter. Cette situation pose problème car il ne peut représenter l'administration de par son rôle de supérieur du directeur selon les représentants des personnels. Il pourrait lui aussi être auditionné par la commission. Madame Derriaz explique qu'elle ne pouvait être présente et que personne d'autre ne pouvait s'y rendre.

Monsieur Peymaud explique qu'effectivement l'IEN de la circonscription n'est pas le représentant préconisé. Il faut privilégier un chef de service qui pourrait piloter la visite de la délégation.

Monsieur Peymaud signale également que l'ensemble de la délégation peut élaborer le compte rendu.

Monsieur Maurel donne lecture du compte rendu de la visite de l'école Pierre Coulon. Celui-ci sera transmis à la DSDEN ultérieurement.

Monsieur Peymaud insiste sur ce qui est pour lui la priorité. Il faut privilégier l'évacuation. Un problème concernant l'évacuation des fumées a été soulevé. Il faudra bien vérifier car il s'agit d'un établissement de type Pailleron.

Une détection automatique en cas d'incendie est obligatoire pour les établissements de type Pailleron.

Monsieur Peymaud précise que le directeur est l'exploitant. Dans les statuts de l'Education Nationale il n'a pas le statut de chef d'établissement. Cependant dans le code des constructions, il est le chef de l'établissement. C'est à lui de faire les points de ralliement et de mettre en place les exercices. La mairie exploite l'école en dehors des heures scolaires.

Madame Laurent demande s'il n'est pas possible de revoir les conditions de formations des directeurs.

Madame Derriaz répond que les 9h de m@gister ne peuvent être utilisées pour des formations concernant la sécurité.

Monsieur Peymaud explique que l'on peut trouver toutes les informations nécessaires quant au rôle du directeur. Il montre le chemin d'accès sur le nouveau site de la DSDEN de l'Allier. Monsieur Peymaud précise que l'IEN ne peut pas être tenu responsable des conditions d'accident car il n'est pas réellement sur place. C'est celui qui est le plus proche du lieu qui le sera car il est le seul en mesure de voir les problèmes.

IV – Informations Diverses :

Madame Mailhac demande si elle dispose d'heures pour mener à bien ses missions de secrétaire (elle dispose de 12.5 jours). Monsieur Peymaud déclare qu'il va se renseigner. Les autres membres disposent quant à eux de 10 jours. S'ils désirent se réunir, ils doivent faire une demande à l'administration qui leur fera ensuite une convocation.

Une prochaine réunion de travail est fixée au 24 mai 2016.

Le dernier CHSCT-D de l'année sera le 30 juin après-midi et sera précédé d'une réunion de travail le matin au lieu et horaires habituels.

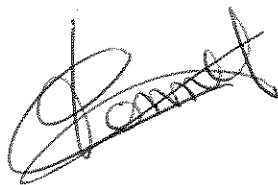
Monsieur Peymaud dit que le conseiller de prévention départemental devrait être associé aux journées de travail.

Madame le Docteur Fauron demande de participer aux journées de formation des directeurs pour présenter le service médical.

La secrétaire du comité



La secrétaire de séance



La Directrice Académique

